

**Rapport de la Présidente**

Commission permanente du  
vendredi 7 décembre 2018

**1<sup>ère</sup> Commission****N° CP-2018-11-1-2****Service instructeur**

DRS - direction ressources solidarité

**Service consulté**

**GARANTIE DEPARTEMENTALE D'EMPRUNT  
ASSOCIATION ADELE DE GLAUBITZ  
RECONDUCTION DE GARANTIE AUPRES DE LA BANQUE POSTALE**

Résumé : Il vous est proposé de reconduire la garantie départementale intégrale accordée à l'association Adèle de Glaubitz de Strasbourg pour deux emprunts d'un montant total de 2 050 074 € initialement souscrits auprès de Dexia Crédit Local et refinancés auprès de La Banque Postale à des conditions plus favorables.

Au cours de sa séance du 1<sup>er</sup> septembre 2017 (CD-2017-4-12-3), le Conseil départemental a donné délégation à la Commission Permanente pour examiner les demandes de garanties d'emprunt départementales.

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation une demande de reconduction de garantie d'emprunt accordée à l'association Adèle de Glaubitz de Strasbourg, pour deux emprunts d'un montant total de 2 050 074 € (nos dossiers 29872 et 29873), souscrits initialement auprès de Dexia Crédit Local et refinancés auprès de La Banque Postale à des conditions plus favorables.

Pour mémoire la garantie intégrale a été accordée à cette association par délibération du 17 octobre 2008 (CP-2008-11-1-5) pour le financement de la réhabilitation et de la construction de 27 places d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD – Bâtiments Cascades et Moraines), à l'hôpital Saint-Vincent d'Oderen.

Profitant du contexte favorable des marchés, l'association s'est rapprochée de La Banque Postale afin de refinancer les deux prêts en souscrivant deux nouveaux emprunts.

A cet égard, il vous appartient de délibérer sur le transfert de la garantie d'emprunt en faveur des nouveaux prêts souscrits.

Les caractéristiques du premier Prêt de La Banque Postale (dossier 29873) sont les suivantes :

Montant : 445 515,59 €  
Durée : 240 mois  
Taux fixe : 1,52 %  
Frais de dossier : 0,05 % du montant du prêt (222,75 €)  
Périodicité : Mensuelle  
Amortissement : Echéances constantes  
Remboursement : 1 échéance de 2 285,59 €  
239 échéances de 2 153,92 €

Les caractéristiques du second prêt de La Banque Postale (dossier 29872) sont les suivantes :

Montant : 938 284,36 €  
Durée : 240 mois  
Taux fixe : 1,52 %  
Frais de dossier : 0,05 % du montant du prêt (469,14 €)  
Périodicité : Mensuelle  
Amortissement : Echéances constantes  
Remboursement : 1 échéance de 4 813,60 €  
239 échéances de 4 536,28 €

Au vu de ce qui précède, je vous prie de bien vouloir vous prononcer sur la demande de reconduction de garantie d'emprunt souscrit par l'association Adèle de Glaubitz de Strasbourg auprès de La Banque Postale et m'autoriser à signer le cas échéant, les documents relatifs à la caution, y compris la prénotation hypothécaire de premier rang ainsi que les constats de main levée totale ou partielle, approbations de réaménagement, de renégociations, de transfert d'emprunt.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT